

passé, la Prusse a son présent—aussi grande peut-être l'un que l'autre, et si on les met aux prises, comme il est difficile d'en douter c'est qu'on veut savoir à qui des deux appartiendra l'avenir. Mais comme on écrit l'histoire telle qu'elle se montre plutôt que telle qu'elle est, il nous faut bien admettre cette question de la possession de Luxembourg comme cause principale des démêlés qui viennent de surgir entre la Prusse et la France.

Le Luxembourg était cédé à la Hollande en 1814 au Congrès de Vienne. Province semi-allemande, semi-française il continuait néanmoins de faire partie de la Confédération allemande. Séparé géographiquement de la Hollande, par la Belgique, il respecta le lien politique qui l'unissait à ce pays, mais cette accession fut plutôt honorifique que pécuniairement avantageuse à sa métropole.

Une fois le lien de la Confédération allemande rompu comme il l'a été sous les coups redoublés des victoires de M. de Bismark, le Luxembourg devenu libre de ses engagements, refusa de faire partie de l'Empire Prussien. En dépit de cette expression formelle de sa volonté, M. de Bismark y maintint en permanence, dans sa principale forteresse, un corps de troupes assez considérable. Evidemment, il attendait que le fruit fut devenu plus mûr pour le cueillir.

La Hollande le voyant de fait trop exposé, prit le parti de s'en débarrasser pour beaux deniers comptants en faveur de la France qui ne demandait pas mieux que d'avoir un poste fortifié assez avancé vers le cœur de l'Empire Prussien. M. de Bismark en prit naturellement de l'ombrage. Il fronga les sourcils et *totum tremefecit Olympum*. La guerre! la guerre! répéterent après cela les provinces germaniques, la guerre! plutôt que de voir une seule parcelle détachée du glorieux empire de Frédéric-Guillaume. Inutile d'ajouter ici que ce fut terrible à trouver plus d'un écho en France, qu'il est répété de bouche en bouche avec enthousiasme, que toutes les voix demandent une lutte prompte et décisive avec l'arrogant vainqueur de Sadowa.

Il n'y a qu'un instant de tout cela. Hier encore, nous nous attendions à voir d'imposantes armées en présence, et le sort de l'Europe décidé sur un champ de bataille. La paix, cette fille du ciel, comme l'appelle les poètes, semblable à la colombe de l'arche, n'ayant pas un seul point où poser le pied sur la terre, un seul point qui ne fut couvert de sang allait remonter à son céleste séjour. Heureusement le génie de Napoléon III sut s'élever au-dessus de toutes les passions, au-dessus même des passions nationales en tentant les voies de la conciliation qui semblaient décidément fermées aux yeux de tout le monde. Si l'Europe jouit en ce moment des bienfaits de la paix c'est grâce à l'attitude pleine de réserve et de sagesse de l'Empereur, attitude difficile, si l'on fait cas de l'ardeur guerrière des Français, de leur ambition, de leur gloire, jalouse de toute autre gloire, de l'humeur qui leur est venue des victoires de la Prusse, qui met leur valeur en question au regard de celle du soldat prussien, difficile! difficile! Napoléon a dû se vaincre d'abord et vaincre la France ensuite pour ne pas vaincre les Prussiens.

C'est donc à lui, à lui seul, et ne manquons pas de lui en rendre hommage, que nous devons de voir se réunir à Londres, le 15 de ce mois, un Congrès composé des sept grandes puissances signataires du traité de 1839, savoir : de la France, de l'Autriche, de la Russie, de l'Angleterre, de la Prusse, de la Hollande et de la Belgique. Quatre points principaux vont servir de base aux délibérations de cette imposante assemblée. Le câble transatlantique nous les transmet en ces termes :

- 1o. La France n'agrandira pas ses limites actuelles ;
- 2o. Les fortifications du Luxembourg seront évacuées et démantelées ;
- 3o. L'état politique futur du Grand Duché sera discuté et déterminé par la conférence ;
- 4o. La décision finale de la conférence sera garantie par tous les gouvernements qui y auront participé.

Cette appréciation élogieuse que nous faisons de la conduite de Napoléon serait susceptible de grandes restrictions, si l'on allait ajouter foi aux mobiles qu'on lui attribue dans certains journaux. Le Congrès de Londres, ne serait pas, selon eux, un acte humanitaire de la part de l'Empereur, mais un moyen d'ajourner la lutte, de gagner un temps précieux qui va lui permettre de se mettre sur un meilleur pied de guerre et de ranger, ainsi de son côté plus de chances de succès. Faut-il ajouter foi à de pareilles assertions? Non, si la nouvelle qui nous annonce la suspension de tout préparatif de guerre en France est vraie ; non, si l'on considère que l'intérêt du pays pour le succès de la grande exposition, succès national, est avant tout dans le maintien de la paix ; non encore, si l'Empereur se met en frais de réorganiser l'armée, ce qui requerra plusieurs mois, plusieurs années peut-être ; mais oui ! oui sans aucun doute, si l'on impose l'obligation à l'Empire de se restreindre à ses limites actuelles comme le comporte le premier article proposé aux délibérations du Congrès projeté. La France ne peut pas s'engager ainsi. Elle ne le peut, ni dans son intérêt propre, ni dans l'intérêt de l'Europe entière. Autrement elle consentirait à son amoindrissement certain, à son anéantissement peut-être.

Le principe qui sert de base à la politique Européenne, depuis le Cardinal Richelieu, l'équilibre entre les diverses puissances se trouverait rompu. Il serait permis à la Prusse de s'emparer du sud de l'Allemagne comme elle l'a fait du nord, de s'adjointer le Danemark, la Hollande, et on en parle déjà, de s'agrandir en Pologne, et il en est question ; et la France renoncerait de propos délibéré à tout agrandissement qui lui permettrait de contrebalancer l'influence progressive de ses voisins ; encore une fois, cela est impossible. La carte de l'Europe subit chaque jour de

nouvelles modifications, nécessitées par les circonstances, par l'intérêt commun des peuples. Depuis 1817, on a vu s'éteindre trois royaumes, un grand Duché, huit duchés, quatre principautés, un électorat et quatre républiques. Trois nouveaux royaumes sont nés, un a été transformé en Empire. Il y a actuellement quarante-un États en Europe au lieu de cinquante-neuf qui existaient il y a un demi siècle. La France ne voudra pas et ne saurait vouloir se retrancher dans l'immutabilité qu'on lui prescrit. Elle y perdrait non-seulement sa primauté dans le Conseil des nations mais encore elle s'exposerait à devenir la proie d'avidités envahisseuses. Du reste, nul homme ne consent jamais, si l'on a du cœur, à se laisser imposer des limites à sa valeur, à sa générosité à sa légitime ambition—à plus forte raison une nation ne saurait-elle accepter d'aussi ignominieuses conditions, à plus forte raison encore ne le saurait-elle quand cette nation s'appelle la nation française.

Nous le répétons donc—si la France se voit contrainte de se soumettre à une telle condition pour avoir la paix, on peut s'attendre à la guerre. Dans ce démêlé si retentissant, l'Angleterre s'est d'abord tenue à l'écart. Elle se proposait d'assister de loin à la lutte sans y prendre part. Peut-être comptait-elle un peu néanmoins, sur les épaves et les dépouilles. Se ravissant ensuite, elle a accepté le beau rôle de médiatrice.

Contre toute attente, le ministère anglais a obtenu la passation de son bill de réforme, à une majorité de 21 voix. La session de la Chambre des Communes s'est terminée le 29 Avril dernier. Cette session marquera comme une grande date dans notre histoire coloniale—par l'adoption du bill de la Confédération. Les délégués des diverses provinces qui ont pris part à cette grande mesure sont presque tous, ou de retour, ou à la veille de revenir.

Son Excellence, le Gouverneur Monk devra, lui aussi, prendre prochainement les hautes fonctions de Gouverneur-Général de la Province du Canada auxquelles la confiance de Sa Souveraine l'a appelé. Il va retrouver le pays délivré des inquiétudes que lui inspiraient les menaces d'une invasion fennienne, lors de son départ. Le calme règne partout et l'on n'attend plus que la mise en opération de la nouvelle organisation politique dont on nous a doté et à laquelle il a prêté sa part d'influence dans la chambre des Lords. Le commerce reprend son activité, quelque peu engourdie par les rigueurs de l'hiver. Notre beau fleuve, dégagé de ses glaces est déjà sillonné en tous sens par les bateaux à vapeur et par des voiliers de toute dimension. Nous n'avons eu à déplorer, cette année, aucun de ces désastres qui accompagnent ordinairement la débâcle. Le fleuve a roulé paisiblement ses glaces jusqu'à la mer. Si calme était son cours, qu'il n'a pas même détruit le pont devant Québec. Il a attendu le secours de la marée pour se débarrasser de ce dernier vestige du joug que lui imposent nos durs hivers. Les citoyens de cette ville n'ont pas craint de tenter de miner ce pont—leur plus chère espérance, aux premiers froids et leur ennui aux premiers beaux jours—mais leurs efforts ont été inutiles. La Compagnie du Richelieu promène déjà ses palais flottants entre nos rives, embaumées des douces odeurs du printemps. Un steamer d'outre-mer, signalé depuis plusieurs jours a fait son entrée dans le port de Montréal. La nature se ranime, en dépit de la froideur du mois d'Avril ; c'était bien son dernier frisson ; les guérets fument, le gazon pointe, les boutons se forment aux branches, les semences fermentent, l'insecte se réveille, renait, la vie se ranime dans les veines de la terre—et sur ce théâtre ainsi décoré, tous les chanteurs ailés compagnons du printemps entonnent le doux chant de leurs amours. Il vient naturellement au cœur, en ces jours de joie, des sentiments de tendresse et d'affection plus vives, pour une si belle patrie, un sol si riche, un ciel si pur. Il faut prendre en pitié ceux qui ont le malheur de mépriser ces jouissances et qui ne savent pas goûter toutes les saveurs de notre air embaumé. Combien plus cependant encore ne devons-nous pas nous exalter au spectacle de notre développement moral et religieux ! Quelle société vaut mieux que la nôtre ? Vous qui seriez tentés de vous en plaindre, demandez aux étrangers qui nous visitent ce qu'ils en pensent. Tous, sans exception s'empressent de reconnaître la sincérité de notre foi, la pureté de nos mœurs, le progrès réel de nos institutions de tout genre, progrès réel parce qu'il repose sur les principes éternels de la religion. Nous n'avons rien à envier à aucune Société au monde et nous ne croyons pas qu'il existe un seul Canadien éclairé qui puisse aspirer raisonnablement à des destinées nouvelles pour son pays. Laissons-nous aller sur ce flot si pur que rien ne trouble, que rien n'agit. Notre nacelle est petite il est vrai, mais elle est sûre et nous mène droit au port.

Nous avons parlé de notre épanouissement moral et religieux et c'est un spectacle de fêtes du genre de celle qui vient d'avoir lieu, à Québec, à l'occasion de la consécration de Mgr. Langevin que l'on se convaincra en plus de la vitalité des convictions religieuses du peuple canadien. Pas moins de six Evêques et de cent cinquante prêtres venus de tous les points du pays assistaient à cette imposante cérémonie. Et puis, quelle foule ! quelle affluence de fidèles se pressait aux portes et sur le parvis de la vieille basilique, qui rappelle des temps déjà anciens, qui a vu s'accomplir les plus douloureux événements, et s'abîmer autour d'elle les espérances les plus douces au cœur de l'homme ;—elle seule, au milieu du cataclysme est restée debout, comme un phare de la lumière céleste, gardant son même symbole et le précieux cachet de son origine—nous indiquant à la fois la voie de l'avenir et nous rappelant un passé plein de gloire et d'honneur.

Mgr. de Tloa, remit à ce nouveau pasteur de peuples, les signes distinctifs de la souveraineté des âmes, la croix et l'anneau.